Tourisme
VOYAGES ET COLONIES

OSTENDE
Reine des Plages

La plus ancienne, la plus aristocratique, la plus luxueuse station balnéaire d'Europe, Ostende jouit d'une vogue que ni le temps, ni les caprices de la mode n'ont pu effriter. Un million de baigneurs viennent chaque année jouir des beautés et des plaisirs de celle que l'on a si justement appelée « La Reine des Plages ».

En relations rapides avec les grandes cités européennes, Ostende est : à 1 h. 30 de Bruxelles, 4 heures de Lille, 5 heures de Londres, Paris et Cologne, 15 heures de Berlin.

Une vue générale de la plage d'Ostende

La grande digue, qui domine la mer du Nord et la magnifique plage de sable fin, compte parmi les plus belles. Longue de cinq kilomètres, elle est bordée sur toute son étendue de luxueux palaces, de splendides villas et de coquettes villas.

Le Kursaal, l'un des plus beaux et des plus vastes du monde, est un lieu de réunions mondaines où se rencontrent les noms les plus illustres, soit autour des tables de jeux, soit dans la somptueuse rotonde où sont donnés par un orchestre de cent vingt-cinq musiciens des concerts de grand art. Ostende possède des théâtres, des music-halls et des cinémas de tout premier ordre.

Bals, batailles de fleurs, corsos fleuris, feux d'artifices et retraites aux flambeaux sont à Ostende, pendant la saison d'été des distractions journalières.

Naturellement, la reine des plages se devait d'être aussi la reine des sports. Je ne rappelle que pour mémoire ses fameuses courses hippiques et ses régates internationales célèbres dans tout le continent. On pratique tous les sports à Ostende, le rowing, le tennis, le tir aux pigeons, le golf, le hockey, la natation, l'escrime, le football, etc...

Bref, Ostende fut, est et restera la station balnéaire idéale où tous s'amuseront et bénéficieront des vertus fortifiantes et saines du grand air vivifiant de la mer du Nord.

Il y a, dans cette belle cité du luxe et du plaisir, à côté des somptueux palaces, des hôtels et des pensions accessibles aux bourses modestes et chacun y trouvera le confort et la propreté qui sont partout de règle dans le sympathiques royaums du roi Albert et de la gracieuse reine Elisabeth.

Notre interview avec M. Gaston Gérard

Le Haut-Commissaire au Tourisme nous expose ses projets en ce qui concerne notre région.

M. Gaston Gérard, haut commissaire au tourisme est un homme moderne qui n'entend pas s'embarrasser des paperasseries ou formules administratives. Il voit grand, il voit loin, il voit net, et quelques instants d'entretien

M. Gaston GÉRARD
Haut-Commissaire au Tourisme

avec lui suffisent à démontrer que, possédant les plus heureuses idées sur l'aménagement de l'industrie touristique en France, il entend les réaliser dans un minimum de temps, sans se laisser arrêter par les nombreuses difficultés que n'est pas sans soulever l'œuvre qu'il a entreprise.

Le haut commissaire s'attache notamment au développement du tourisme régional.

Nous lui avons demandé quelle serait son action en ce qui concerne nos départements septentrionaux et voici ce qu'il nous a répondu :

Pour les visiteurs étrangers

« La question que me pose le « Réveil du Nord », nous a-t-il dit, a déjà fait l'objet de mes réflexions et sans pouvoir entrer, dès maintenant dans le détail, je puis vous exposer schématiquement mes intentions concernant les départements du nord de la France.

» Pour moi, une question se pose tout d'abord : arriver à supprimer certaines taxes ou certaines formalités administratives tracassières qui apparaissent aux voyageurs étrangers comme de véritables brimades. En facilitant l'accès de nos provinces du Nord à nos amis Anglais et aux Belges, nous augmenterons la source de richesse qu'apporte dans cette région le touriste étranger. A ce sujet je m'emploierai pour attirer chez vous et faciliter le transit des caravanes de touristes anglais désireuses de visiter les champs de bataille.

Pour les touristes de l'air

Une autre question me vient à l'esprit : celle de l'aviation. Vous n'êtes pas sans savoir combien l'aviation de tourisme s'est développée en Allemagne et en Angleterre, où le nombre de ses adeptes croît de jour en jour. Déjà ces aviateurs se trouvent à l'étroit dans leurs frontières ; ils ne songent qu'à s'envoler vers l'extérieur. La nation qui profitera de cet engouement sera celle qui saura leur assurer le plus grand nombre de terrains d'atterrissage offrant le maximum de sécurité. Pour cette raison, je pense que les plaines du Nord conviendront à merveille pour recevoir les touristes de l'air, aussi, en secondant les efforts déjà faits, essaierai-je de constituer chez vous de nombreux terrains d'aviation, dont l'établissement sera facilité par la configuration même du sol.

» Ces touristes pourront être attirés, soit par les souvenirs qui s'attachent à certaines localités illustrées par les luttes de la guerre, soit par les trésors artistiques mal connus et pour lesquels une propagande sera faite, que renferment les villes du Nord. Lille pourrait devenir ainsi un centre important de passage touristique.

Pour les travailleurs de la mine

» Mais, à mon avis, le tourisme, et c'est là l'un des points essentiels de mon programme, ne doit pas être réservé aux seuls gens favorisés par la fortune. J'estime que le travailleur le plus modeste a le droit de connaître le pays à la prospérité duquel il collabore. En outre, pendant les vacances ou les congés qui lui sont si légitimement accordés, il doit pouvoir profiter des avantages climatiques, réservés jusqu'à présent aux personnes possédant certains moyens. L'ouvrier doit bénéficier des mêmes avantages et il faudra que dans des lieux choisis à l'avance il puisse s'installer quelque temps lui et sa famille avec le maximum de confort et le minimum de dépense.

» En vous disant cela, a ajouté M. Gaston Gérard, je pense surtout à vos populations minières qui plus que toutes autres, ont besoin de respirer un air salubre pendant leur période de congé.

» J'ai fait le projet de créer des centres de repos réservés à eux seuls, sur le bord de la mer. Je ne doute pas pour réaliser mon idée, de trouver une aide entière auprès des compagnies minières et des réseaux de chemins de fer.

» Il y a là une tâche de haute portée sociale à la réalisation de laquelle je m'attacherai de tout mon pouvoir ».

Une loi pour la protection des sites et monuments

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté une loi ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. A cet effet, il est institué dans chaque département une Commision dite des monuments naturels et des sites, composée du Préfet, président; d'un représentant du ministre des Beaux-Arts, vice-président ; de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; d'un certain nombre de fonctionnaires et de personnalités littéraires, artistiques ou scientifiques.

Sur la proposition de cette commission, il sera établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. L'inscription sur cette liste est prononcée par arrêté du ministre des Beaux-Arts et notifiée par le Préfet aux propriétaires du monument naturel ou du site. Elle entraîne, pour ces propriétaires, l'obligation de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions, sans avoir avisé, deux mois d'avance, l'administration préfectorale de leur intention.

Cette loi qui ne comporte pas moins de trente articles (Journal Officiel du 4 mai 1930 était désirée et attendue depuis longtemps. Elle réjouira tous les amis du beau et du pittoresque, tous les adorateurs des grandioses spectacles de la nature, par conséquent tous les touristes. Enfin, elle mettra un frein aux actes révoltants de certains vandales dont l'esprit de lucre ne respectait plus rien. Voilà donc une sage et bonne loi qu'une poigne vigoureuse, espérons-le, fera observer par tous.

Pour les touristes aériens à Arras

La Société des Courses à Arras, comprenant l'avenir de l'aviation, a aménagé — sans aucune subvention — avec les cotisations de ses membres, un terrain avec un hangar spacieux et une maison de gardiens. Dans cette maison, les pilotes de passage trouveront : salle de repos, lavabo, téléphone. Le distributeur d'essence n'a pas été oublié.

Ainsi, un abri est offert aux touristes de l'air, à Arras, en même temps qu'un accueil chaleureux.

L'intelligente initiative de la Société des Courses d'Arras méritait d'être signalée et citée en exemple.

Le réseau routier français

Il est le plus dense du monde. Par 100 kilomètres carrés de territoire, on compte :

En France	115	km. de routes
En Angleterre	110	—
En Allemagne	68	—
Aux Etats-Unis	62	—
En Italie	23	—

Les nouvelles taxes d'affranchissement de la carte postale illustrée

Le ministre des P.T.T., averti des conséquences néfastes qu'avaient eues pour l'emploi de la carte postale illustrée les trois taxes d'affranchissement en vigueur, a eu l'heureuse inspiration de marquer sa venue par une décision qui a été adoptée par les Chambres.

Il faut que tous sachent que : pour 15 centimes on a droit maintenant à 5 mots de correspondance et pour 40 centimes, la correspondance est libre.

LE TOURISME EN MAI

9 Mai. — DIJON. — Course automobile de Bourgogne.
19 et 20 Mai. — DUNKERQUE. — Régates.
LYON. — Aviron : match Lyon-Genève.
LILLE. — Grande Kermesse.
METZ. — Fête Fédérale de gymnastique.
PARIS. — Journée Nationale de l'aviation française à Vincennes.
23 et 24 Mai. — ARLES-SUR-RHONE. — Pèlerinage aux Saintes-Maries-de-la-Mer.
30 Mai au 4 juin. — VICHY. — Grande semaine de golf.

CHEMINS DE FER PARIS A ORLEANS

La visite des Gorges du Tarn par Rocamadour

Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le Haut-Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux Gorges du Tarn. Un ensemble de sites pittoresques relie en effet le Haut-Quercy à cette région si curieuse et le circuit ramène le voyageur par le beau pays de l'Albigeois et du Rouergue.

Le voyage pourra se faire agréablement en 6 jours par un circuit d'autocar fonctionnant du 1er juin au 16 septembre 1930 ; ce circuit permettra notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la vallée du Lot, de Rodez, des Gorges du Tarn entre Sainte-Enjmie et Le Rozier, de la Grotte de l'Aven Armand, de Millau, d'Albi, de Villefranche-de-Rouergue et Cahors, des décors changeants des vallées du Lot et du Célé.

Prix de transport pour le parcours complet : 445 francs. (Supplément de 12 fr. pour le trajet en barque de la Malène au cirque des Baumes). Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles aux étapes.

Fuyons le bruit qui nous entoure et vivons...
SOUS LE SIGNE DU SILENCE !
Voir en dernière page

Pour renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment : à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, à Paris, ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

CHEMINS DE FER P. L. M.

Pour visiter l'Avallonnais et Le Morvan

Le grand centre d'excursion de la région est Avallon, ville aimable, à 4 heures de Paris par chemin de fer. En été, de nombreux services d'autocars P.L.M. y ont leur point d'attache, 44, rue de Paris (Téléphone 0-55).

Ils effectuent 7 circuits : 1° Celui du Morvan, par Carré-les-Tombes, le lac des Settons, Château-Chinon ; 2° Celui de l'Avallonnais, par la Pierre-qui-Vire, Saint-Père, Vézelay, Arcy-sur-Cure ; 3° Celui de l'Avallonnais-Morvan qui réunit les deux itinéraires précédents ; 4° celui du Chablis, par l'Isle-sur-Serein à l'aller et par Mailly-le-Château au retour ; 5° Celui de Semur, par Savigny et Rouvray ; 6° Celui de Vézelay par Pontaubert et Givry ; 7° Celui de la Pierre-qui-Vire, par Beauvilliers et Marrault.

Ces circuits fonctionnent de juillet à septembre, sauf celui de l'Avallonnais-Morvan qui n'a lieu qu'en juin. Les deux premiers services sont, en outre, mis en marche pendant les fêtes de la Pentecôte.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE TRANSPORTS AUTOMOBILES DE L'EST ET CHEMINS DE FER DE L'EST

Visite des Champs de bataille

Pendant la saison d'été 1930 quatre circuits automobiles seront organisés pour la visite des champs de bataille du Soissonnais, de Champagne et de Lorraine, dont trois au départ de Reims et un au départ de Nancy.

Des billets spéciaux à prix réduit pour excursions combinées en chemin de fer et autocars seront délivrés pendant la période de fonctionnement de ces circuits (1er juin et 1er juillet au 15 septembre).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux principales gares du réseau de l'Est.

Si vous TOUSSEZ, prenez du PULMOFLUIDE
Résultats immédiats. Toutes Pharmacies. 10 fr.
NE FERMENTE PAS A LA CHALEUR

A MADAGASCAR
LE GRAPHITE

Pour les résultats déjà obtenus, par les perspectives qu'elle réserve dans un proche avenir à ses pionniers, l'industrie minière peut être considérée comme un des éléments essentiels de la prospérité de la Grande Ile.

Tout le monde sait que Madagascar détient, avec Ceylan, le contrôle du marché mondial pour le graphite. Mais le graphite n'est pas la seule substance minérale qui figure aux tableaux d'exportation. Il convient d'y ajouter l'or, les pierres précieuses, le cuivre et les phosphates.

L'exportation totale de ces divers produits a atteint en 1926 plus de 26.000 tonnes représentant une valeur de plus de 58 millions de francs.

A cette production ont participé 314 exploitants, dont 32 Sociétés représentant un capital global de 150 millions de francs.

Voilà pour le présent. Quant à l'avenir, il se présente sous l'aspect le plus encourageant. On sait que le sous-sol de Madagascar recèle, dans la partie Sud-Ouest de l'île, des gisements de charbon, signalés dès 1910. De récents travaux de prospection ont permis d'en évaluer l'ampleur et la richesse. Leur mise en exploitation ne saurait tarder ; et il n'est pas douteux qu'elle vaudra à l'industrie minière malgache un nouvel essor.

Il convient aussi de signaler des affleurements d'hydrocarbures sur certains points de l'île. Il faut espérer qu'un jour le pétrole sera exploité à Madagascar.

La géologie de la Grande Ile n'est encore connue que dans ses traits généraux. Le champ reste ouvert à une prospection à la fois scientifique et détaillée, dont seules ont bénéficié jusqu'à présent quelques régions.

EN INDOCHINE
Les Chemins de fer en 1929

Les recettes des réseaux exploités par l'Indochine se sont élevées à 53 millions 940.000 fr., faisant ressortir une augmentation de 4.840.000 francs sur 1928. L'augmentation du rendement kilométrique est également à 9,84 % par rapport à 1928. Elle est de 24.43 % pour la ligne Tourane-Hué, 3,98 pour la ligne Hanoï-Nacham. La ligne Saïgon-Mytho enregistre une diminution.

Les recettes de la ligne Haïphong-Yunnan, exploitée par la Compagnie du chemin de fer Indochine-Yunnan, sont de 47.750.000 francs, en diminution de 250.000 francs sur 1928, avec diminution du rendement kilométrique de 4,97 %.

Les communications aériennes

Il y a, en Indochine, 76 terrains d'aviation reconnus, dont 23 avec hangars ou abris. C'est à une ligne France-Indochine que sera rattaché le réseau indochinois reliant entre elles les capitales du Tonkin, de la Cochinchine, du Siam et de la Birmanie. Le projet de ce réseau envisage, en première urgence, la liaison Rangoon-Hanoï ; en seconde urgence, la ligne Hanoï-Saïgon par l'Annam et Hué, et une ligne Saïgon-Bangkok. L'exploitation de la ligne Rangoon-Hanoï nécessitait une entente avec le Siam : les négociations à ce sujet viennent d'aboutir. D'autre part, il faut relier entre eu deux grands centres coloniaux et réaliser les lignes Hanoï-Saïgon et Saïgon-Bangkok, et une ligne touristique intéressante, de Saïgon-Angkor, inaugurée il y a quelques mois.

Importants renseignements pour les Commerçants

La taxe de luxe

La Fédération des Syndicats Commerciaux détaillants de Roubaix et ses cantons informe ses adhérents que suivant la loi du 26 avril 1930, dorénavant et depuis le 1er mai 1930, **les commerçants intéressés ont à déclarer aux administrations des Contributions indirectes, les marchandises soumises à la taxe de luxe et non revendues depuis le 1er mai 1930.**

Nous rappelons que la taxe est de 12 % sur tous les articles de parfumerie dits de luxe, de 3 % sur les savons de toilette vendus plus de 3 francs et les articles dentifrices vendus plus de 5 francs. La taxe de 2 % reste comme avant cette modification.

Les intéressés devront faire une déclaration de leurs marchandises en magasin à ce jour et faisant partie des articles cités plus haut, en indiquant le prix de vente. Ils doivent la fournir avant le 12 mai 1930, sous peine d'être déclarés forclos. Le nouveau classement des taxes de luxe est à la disposition des adhérents pour la région roubaisienne au bureau de la Fédération, 10, place de la Liberté, Roubaix.

Le droit au report de bail

L'Association des Commerçants sinistrés rappelle aux intéressés qui n'ont pu exercer le droit au report de leur bail de déposer une demande pour réclamer une indemnité **a été promulguée le 30 avril 1930.**

Elle concerne aussi bien ceux qui n'ont jamais déposé de dossier que ceux qui ont vu leur demande rejetés comme ayant été formée tardivement.

Les uns et les autres ont un délai de trois mois pour présenter leur demande : ce délai expirera donc le **30 juillet 1930.**

Les demandes doivent être déposées avant cette date au greffe de l'organisme d'évaluation compétent.

LACTOSERUM LACTELLA accroît le rendement du rein, provoque le flux biliaire, stimule l'intestin.

Inquiétante disparition d'un mineur retraité à Hasnon

M. Renauld Palmyr, mineur retraité, demeurant à Hasnon, est disparu depuis une vingtaine de jours. Il habitait seul, à Hasnon, dans une maison lui appartenant. D'après certains renseignements que nous avons pu recueillir, il a été vu pour la dernière fois, à Saint-Amand, le dimanche 20 avril dernier, alors qu'il s'apprêtait à aller prendre le train pour se rendre à Lille.

Les personnes qui pourraient donner tous renseignements à son sujet sont priées de les communiquer à la Mairie d'Hasnon, ou au frère du disparu : M. Renauld Léon, demeurant à Saint-Amand, rue Guesde.

VICHY HOTEL VICTORIA pl. centre. Tout conf. mod. Cuis. soig., abondante, Suralimentation. — De 30 à 40 fr.

Tribunal militaire de Lille

Intelligences avec l'ennemi. — Devant le Tribunal Militaire comparaissait hier Pierre Boucher, de Valenciennes, qui avait été condamné par contumace pour « correspondances et intelligence avec l'ennemi » par le Conseil de Guerre de Lille, le 4 mai 1921, à la peine de 15 ans de détention et 10 ans d'interdiction de séjour.

M. le Commissaire du Gouvernement ayant déclaré que le crime de correspondances avec l'ennemi était amnistié, le Tribunal n'était donc saisi que du crime d'intelligences avec l'ennemi.

Boucher, qui avait été récemment arrêté à Meulan, en Seine-et-Oise, contestait les faits qui lui étaient reprochés.

A la demande de son défenseur, Me Wibaux fils, le Tribunal a ordonné le renvoi de cette affaire pour supplément d'information

Outrages envers des supérieurs. — Edmond Pollard, canonnier réserviste de 2e classe, du 15e R. A. D., accomplissait une période de réserve. Le 7 avril dernier, il discutait avec un groupe de camarades dans la cour du quartier, au sujet de la garde d'écurie.

Les maréchaux des logis, qui sortaient du Mess des sous-officiers, s'approchèrent du groupe pour connaître la cause de ce bruyant rassemblement. Ils essayèent de calmer les réservistes et y parvinrent, mais Pollard, furieux de voir cesser la discussion, s'écria en parlant de ses supérieurs : « Vous ne devez pas prendre la garde d'écurie pour cette bande de salauds et de fumiers ».

Pollard, qui exprimait des regrets de ses propos, qu'il mettait sur le compte de l'excitation causée par la discussion générale, a été condamné, après plaidoirie de Me Wibaux, à 2 mois de prison avec sursis.

Vol. — A l'issue d'une permission de 24 heures, le brigadier Lagache, rentrant au casernement, constatait la disparition de vingt paquets de cigarettes placés dans son paquetage, à l'intérieur d'une boîte.

Ces cigarettes étant destinées aux soldats de sa chambrée, le brigadier déposa une plainte, ce qui permit d'identifier le coupable. Celui-ci, Hélonni Jean, soldat de 2e classe à la 1re compagnie du Train des Equipages à Lille, reconnut avoir soustrait les cigarettes le dimanche 2 mars, dans l'après-midi.

Ayant désintéressé le brigadier de son préjudice, Hélonni a été condamné à 2 mois de prison, après plaidoirie de Me Wibaux.

Nominations dans la Magistrature

Conseiller à la Cour d'appel de Douai, M. Bourdin, juge d'instruction au Tribunal de 1re instance du Pas-de-Calais, section de Boulogne, en remplacement de M. Lebleu en disponibilité.

Juge au Tribunal de 1re instance du Pas-de-Calais, section de Boulogne, M. Magnin, juge d'instruction de 2e classe au Tribunal de 1re instance du Doubs, en remplacement de M. Bourdin.

Juge au Tribunal de 1re instance du Nord, section de Lille, M. Longevialle, juge au Tribunal de 1re instance du Loiret, en remplacement de M. Bousset qui a été maintenu à la disposition du ministre des Affaires étrangères pour exercer les fonctions de président du Tribunal de 1re instance de Lattaquié.

Juge de 3e classe au Tribunal de 1re instance des Ardennes, M. Masson Paul, juge de 3e classe au Tribunal de 1re instance du Nord, section de Dunkerque, en remplacement de M. Golfaux.

Juge de 3e classe au Tribunal de 1re instance du Nord, section de Dunkerque, M. Delon, ancien magistrat, en remplacement de M. Masson.

Substitut du procureur de la République près le Tribunal de 1re instance du Pas-de-Calais, section de Boulogne, M. Lemoine, substitut du procureur de la République de 2e classe près le Tribunal de 1re instance de l'Aisne, section de Laon, en remplacement de M. Galtier qui a été nommé substitut du procureur général près la Cour d'appel d'Amiens.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le Tribunal de 1re instance du Nord, section de Valenciennes, M. Darondel, juge d'instruction de 3e classe au Tribunal de 1re instance, section d'Avesnes, en remplacement de M. Ancel qui a été mis à la disposition du garde des Sceaux pour être affecté aux services de la chancellerie.

Juge suppléant rétribué pour exercer ses fonctions dans le ressort de la Cour d'appel d'Amiens, sur sa demande M. Purnot, juge suppléant rétribué du ressort de la Cour d'appel de Douai.

Juge suppléant rétribué pour exercer ses fonctions dans le ressort de la Cour d'appel de Douai, M. Serlooten Edouard, avoué honoraire, docteur en droit.

Est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction aux tribunaux de 1re instance ci-après désignés : Pas-de-Calais, section de Boulogne M. Magnin, nommé juge au siège par le présent décret en remplacement de M. Bourdin.

Est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite, M. Trousselle, juge de paix de Cambrai (Nord), cantons Ouest et Est.

Sont nommés juges de paix de : Lille cantons Ouest et Nord sur sa demande, M. Tissot, juge de paix de Tourcoing ; Tourcoing (Nord) cantons Nord et Nord-Est, M. Foulon, juge de paix de Maubeuge ; Maubeuge (Nord), M. Prévanas, juge de paix d'Avesnes.

FLY-TOX
chaque semaine pulvérisez abondamment

... dans vos armoires, placards etc. etc... vous n'aurez plus de
MITES
128

FEUILLETON DU 8 MAI 1930. — N° 31

Si j'avais pu vous dire avec des fleurs, ce que j'avais à vous dire, j'aurais choisi les plus blanches et les plus délicates ; je vous aurais apporté une gerbe de lys, de camélias et de violettes de Parme, blanches ; j'aurai choisi les plus parfumées et les plus rares, celles qui ressemblent à des perles ou à des étoiles ; mais c'est avec des mots qu'il faut que j'exprime une chose inexprimable et je ne suis pas poète...

Alors, prêtant aux mots si vulgaires, qui ont été tant de fois employés et qui n'étaient nouveaux que pour lui, tout ce que sa sincérité pouvait d'éloquence et de force, il balbutia :

— Je vous aime depuis que je sais ce que c'est qu'aimer, voulez-vous me permettre de le faire ?

Les mains jointes et crispées, les yeux toujours fermés pour que le cher jeune homme ne soupçonnât point sa joie ni les luttes qui se livraient en elle, Martine, d'une voix calme et posée, répondit :

— Il ne faut pas m'aimer, Monsieur Olivier, je ne suis qu'une pauvre servante dévouée, je ne tire pas à conséquence, je ne mérite pas qu'on s'intéresse à moi, je ne mérite pas ce qui m'arrive, j'ai conscience de ce que je suis, hélas, et de ce que vous êtes...

— Martine, Martine, ne me désespérez pas...

— Non, il ne faut pas, je ne suis pas digne de vous...

— Ne vous calomniez pas.

Martine, j'ai pris mon amour dans la poésie de nos jardins et j'ai eu raison...

Vous avez vingt ans, la plus belle dot qu'une jeune fille puisse posséder puisque vous êtes belle, adorablement.

Il suffit que vous vous montriez pour charmer, pour plaider avec succès ma cause de mon amour.

La beauté est une souveraineté : elle fait des princesses de celles qui la possèdent et c'est moi qui ne suis pas digne de vous...

— Il ne faut pas, Monsieur Olivier, ce n'est pas sage, ce n'est pas raisonnable...

— Je vous aime...

Je voudrais être roi et vous élever sur un trône d'or...

Ce n'est qu'en vous suppliant de consentir à être ma femme que je vous prouverai la force et la durée de mon amour, puisque le mariage est un vœu irrévocable.

L'avenir, tout l'avenir vous prouvera que je suis sincère et si je ne suis pas à vos yeux ce que vous souhaiteriez, je vous promets d'essayer de me rendre tel ; votre foi me fera meilleur, votre confiance me fera fidèle...

— Vous êtes bon, Monsieur Olivier, je vous suis reconnaissante des sentiments que vous avez pour moi, mais il ne faut pas...

Quand bien même ce que vous souhaitez serait possible, je ne le voudrais pas, moi.

— Pourquoi ? Pourquoi ?

Martine demeura sans répondre.

Elle ne pouvait pas dire ce qu'elle pensait.

Elle ne pouvait pas révéler que pour la première fois de sa vie elle avait la chance de comprendre ce qu'était le véritable amour, celui qui dépouille tout égoïsme, qui est prêt à sacrifier corps et biens, à tout donner, le présent et l'avenir pour un sourire heureux de celle qui l'a inspiré.

Elle comparait.

Et elle mesurait le désastre total de sa vie qui ne lui permettait plus de pouvoir répondre à un tel amour, à ce grand, à ce surnaturel bonheur que ne rencontrent qu'une fois les plus fortunés d'entre les mortels.

Car on n'est pas aimé, il n'est pas possible qu'on soit aimé deux fois aussi magnifiquement, avec cette ardeur passionnée, ce désintéressement absolu qu'elle rencontrait en Olivier.

Elle le sentait prêt à faire une torche de sa vie et à la faire flamber pour illuminer la sienne.

Ce prodigieux, ce presque invraisemblable amour au visage découvert et rayonnant ne ressemblait en rien à tous les autres qui ne sont que des masques chargés de cacher des intérêts égoïstes, de misérables combinaisons, d'hypocrites manœuvres de bas calculs.

Olivier réitéra sa question : « Pourquoi ? »

Elle ne pouvait pas lui dire :

— Parce qu'on n'est jamais assez digne d'un véritable amour et que moi j'ai foulé aux pieds, j'ai traîné dans la boue, j'ai détruit à jamais tout ce qui m'autorisait à ne pas me croire trop indigne de vous...

Non, elle ne pouvait pas répondre de pareilles choses, la pauvre Martine.

Elle ne pouvait pas lui crier :

— Vous vous trompez. N'approchez pas vos lèvres de la source qui vous paraît limpide et qui vous tente, elle est empoisonnée ; vous y boiriez le dégoût, la honte, le désespoir, le découragement et la mort.

Je préférerais être brûlée vive plutôt que m'abuser de votre confiance, plutôt que de consentir à ce que vous me conduisiez à l'autel et de voir, dans la foule, le sourire de reptile de ce Bernard que je méprise, que je hais à présent, auquel je souhaite être attachée par une chaîne aussi solide que celle qui rive le boulet au pied du forçat, être attachée par devoir, pour souffrir jusqu'au bout, pour expier jusqu'à la fin, pour me punir, pour m'infliger l'épouvantable châtiment que mérite mon erreur.

Non, elle ne pouvait pas dire ces choses, l'infortunée Martine.

— Si vous saviez, reprit Olivier, à quels merveilleux rêves de bonheur je vous associe !

Je me blâme parfois d'être timide, de ne pas oser hardiment entreprendre de vous les dépeindre.

Plus je vous vois, plus je sens que je vous aime profondément.

C'est vers vous seule que se tendent mes bras et mon cœur gonflé jusqu'à la souffrance.

C'est avec vous que mes songeries et mes rêves m'associent dans une intimité et une tendresse perpétuelles.

J'ai des évocations inoubliables d'une existence suave, dans une union absolue, de tous les instants.

Nous sommes dans les fleurs, toujours, comme aujourd'hui...

Nous sommes en tête à tête, pour les repas qui deviennent des dinettes, serrés l'un contre l'autre, devant une petite table que nous ornons encore de fleurs.

Dans la foule indifférente ou hostile, nous marchons côte à côte, les mains unies et je goûte éperdument la joie de sentir à mes côtés une bonne compagne.

Puis des enfants nombreux nous entourent, turbulents, joyeux, animés, robustes, heureux.

Leurs yeux nous regardent constamment et parce que nous voulons qu'ils nous admirent, ils nous inspirent du courage et le goût des belles actions.

Ils sont nos témoins et nos juges.

Nous voulons qu'ils s'inspirent plus tard des exemples que nous aurons donnés...

Nous voulons qu'ils nous aiment non point par devoir, non point parce que le hasard nous a faits leur mère, leur père, mais parce que nous sommes leurs protecteurs, leurs amis, leurs meilleurs guides ; parce que nous sommes pour eux une Providence qui écarte d'eux la faim, la souffrance, les dangers, tout en modelant leur âme et en formant leur caractère.

Et nous les aimons, nous, chaque jour davantage, non point parce que le hasard a fait qu'ils sont nos enfants, mais parce que nous comprenons qu'ils sont nos anges gardiens...

Nous comprenons que leur présence est notre sauvegarde, qu'on ne peut pas, devant leurs clairs regards, avoir une âme trouble, une pensée équivoque, un projet malhonnête...

Nous les adorons parce que leur faiblesse est notre force, notre appui ; parce qu'ils nous gardent de toutes les actions irréfléchies, de toutes les imprudences, de toutes les maladresses, de toutes les passions malsaines, de toutes les tares physiques ou morales.

Nous les chérissons parce qu'ils sont pour nous le talisman grâce auquel on reste le front haut et on marche droit...

Et je vous dis ceci, Mademoiselle Martine pour que vous compreniez de quelle qualité est mon amour pour vous.

— Et moi je vous répète, Monsieur Olivier, que je ne suis pas digne d'un tel amour !

Je ne veux pas que vous vous fassiez d'illusions.

Moi, je n'oublie pas ce que fut mon enfance, ma jeunesse, la misère de toute une vie qui ne m'a pas préparée à un événement aussi prodigieux.

Je n'ai pas reçu une éducation qui me permette d'accepter la place enviable que vous m'offrez ; vous en souffririez plus tard et j'en souffrirais toujours.

Ce serait de ma part un manque d'honnêteté et de conscience...

Mais je me souviendrai toujours de votre bonté et, quoi qu'il m'arrive, je vous jure que mon amitié pour vous tiendra une telle place dans mon cœur qu'il n'y restera pas un seul petit endroit où se puisse loger un autre sentiment, et cela pour aussi longtemps que je vivrai.

(A suivre)